

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 mai 2022	N° 2022-307

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 20 mai 2022	<i>Délibération</i>
		<i>N° 2022-307</i>

**Signature de la charte régionale d'achat local aux côtés des organisations
professionnelles du secteur du paysage - Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En adoptant le programme « plantons 1 million d'arbres » Bordeaux Métropole a décidé de mobiliser tous ses moyens, outils et compétences pour atteindre l'objectif prioritaire de végétalisation de son territoire.

L'ambition est de faire une métropole plus agréable à vivre et plus résiliente face au dérèglement climatique.

Pour multiplier les plantations durables et adaptées localement, il convient de généraliser les bonnes pratiques en matière de conception, de réalisation et d'entretien.

Aussi, Bordeaux Métropole souhaite développer une politique d'achat vertueuse pour réaliser des opérations de qualité en lien étroit avec les professionnels du secteur du paysage.

Pour marquer cet engagement, Bordeaux Métropole sera signataire de la « charte d'achat pour un développement durable de Nouvelle Aquitaine » aux côtés des représentants régionaux de la fédération française des paysagistes (FFP), de l'union des entreprises du paysage (UNEP), de la fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières (FNPHP) et de l'association Hortis.

Les signataires de cette charte affichent collectivement leur volonté de contribuer à :

- la santé publique, au bien être, au lien social et à l'attractivité du territoire,
- la protection de l'environnement et des équilibres naturels,
- le développement d'une économie locale durable,
- l'adaptation au changement climatique,
- le respect de la biodiversité.

Bordeaux Métropole s'engage, aux côtés des professionnels signataires, à :

- mieux intégrer la nécessité du végétal dans les projets d'aménagement, pour limiter les effets du changement climatique,
- mettre en commun les attentes et les contraintes éventuelles, notamment pour renforcer la connaissance de l'offre locale de végétaux assurant ainsi un meilleur service et la durabilité des projets,

- valoriser la production horticole, le savoir-faire des paysagistes concepteurs et des entreprises du paysage de notre Région.

En particulier, les engagements de Bordeaux Métropole sont les suivants :

- Les procédures de passation des marchés publics seront utilisées en vue de favoriser l'approvisionnement local, dans une palette végétale diversifiée et adaptée au terroir et d'obtenir des prestations de qualité et des projets durables : sourcing, allotissement des marchés d'aménagement paysager et fourniture de végétaux, critères de jugement pour désigner les offres mieux-disantes ;
- L'usage d'espèces reconnues comme envahissantes sera interdite ;
- L'intervention des paysagistes-concepteurs sera généralisée dès l'amont des projets ;
- L'intégration systématique du végétal autour de l'espace bâti, dans les aménagements publics et dans la conception des bâtiments (extérieur, intérieur) afin de valoriser le paysage urbain, son attractivité et sa valeur foncière, sera encouragée ;
- Le calcul du coût global à court et moyen terme sera intégré dès les stades préliminaires des projets, afin de considérer non seulement les coûts d'aménagement mais également ceux liés à l'entretien dans la durée de vie des espaces verts ;
- La conception différenciée, adaptée à la gestion différenciée, sera encouragée ;
- Les clauses qui permettent de confier à l'entreprise l'entretien sur un minimum de 4 ans après les travaux, seront utilisées ;
- L'usage des normes, guides et labels sera généralisé :
 - o Normes et règles techniques : cahier des charges techniques « fascicule 35 », règles professionnelles.
 - o Guides : Val'Hor/Association des maires de France, chartes paysagères, guides de bonnes pratiques,
 - o Labels, certifications, marques, qualifications : certification Plante Bleue, Végétal Local, éco-jardin, QualiPaysage, ... ou équivalents.
- La généralisation de la formation, l'information, l'actualisation des connaissances en matière de paysage et de végétal de tous les services, acteurs de projets urbains sera développée ;
- Le dialogue sera constant avec des professionnels qualifiés de la filière paysage, pour rechercher la qualité du conseil et l'assistance technique après-vente.

Pour leur part, les producteurs horticulteurs et pépiniéristes s'engagent à fournir une gamme de végétaux de qualité adaptée au territoire, à continuer d'engager les entreprises de production dans le développement durable et à fournir des services qualifiés.

Les entreprises du paysage s'engagent à respecter l'environnement et la biodiversité, à valoriser les règles professionnelles, à investir dans la connaissance et la reconnaissance des végétaux et en termes d'accompagnement auprès de leurs clients.

Les paysagistes-concepteurs s'engagent à assurer le bien-être des futurs usagers et à maintenir l'identité paysagère des lieux, à garantir la bonne gestion des deniers publics et à définir des critères participant à la préservation de l'environnement : acheter un végétal proche de son lieu de plantation et interdire les espèces invasives, utiliser des produits labellisés et assurer la continuité et le confortement des trames vertes et bleues.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération du Conseil de Métropole n°2021-65 en date du 29 janvier 2021 « mise en œuvre du programme 1 million d'arbres »,

ENTENDU le rapport de présentation

- **CONSIDERANT** la nécessaire protection de l'environnement et le développement d'une économie locale durable,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les objectifs et les engagements fixés dans la charte d'achat pour un développement durable de Nouvelle Aquitaine,

Article 2 : d'autoriser le président de Bordeaux Métropole à signer cette charte aux côtés des représentants régionaux de la Fédération française des paysagistes (FFP), de l'Union des entreprises du paysage (UNEP), de la Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières (FNPHP), et de l'association Hortis.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 MAI 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 25 MAI 2022	le Vice-président,
	Monsieur Patrick PAPADATO